



# Association France Palestine Solidarité

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République française  
Palais de l'Élysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Objet : prochaine commémoration de la rafle du Vel d'Hiv.

N°réf : 38-19

Monsieur le Président de la République,

La controverse soulevée par la proposition de résolution de l'Assemblée nationale sur la lutte contre l'antisémitisme met en évidence des enjeux fondamentaux pour notre République, dont une question particulièrement importante : acceptons-nous que l'indispensable lutte contre l'antisémitisme et plus généralement contre tous les préjugés et violences racistes soit détournée pour les intérêts d'un État tiers quel qu'il soit ?

Le 17 juillet 2017, votre invitation du Premier ministre israélien à la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv a introduit dans notre débat national un État tiers, Israël, qui viole tous les jours le droit international et a d'autres intérêts que le combat qui est le nôtre contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme.

En France, de très nombreuses organisations de la société civile sont mobilisées dans la lutte contre l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme : la qualité du travail de la CNCDH sur ce thème en témoigne, comme en témoignent les efforts quotidiens, sur le terrain, menés notamment par le corps enseignant. Pour notre association, comme pour l'écrasante majorité du mouvement de soutien aux droits du peuple palestinien, cette vigilance est une partie intégrante de notre pratique sur le terrain, comme de nos déclarations et de nos écrits.

Il est temps, Monsieur le Président de la République, que vous réaffirmiez la primauté de tout ce qui fait la richesse de notre société civile par rapport à une définition qui n'existe que par la volonté maintes fois réaffirmée du gouvernement israélien.

Le 19 décembre 2018, l'ambassadeur de France auprès de l'Union européenne a précisé, en accord avec vous, que les exemples illustrant la « définition IHRA » de l'antisémitisme avaient été écartés de la déclaration du Conseil Justice et Affaires intérieures du 6 décembre 2018.

C'est un point particulièrement important puisqu'une bonne partie de ces exemples sont relatifs à des appréciations portées sur l'Etat d'Israël et sur sa politique.

Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de saisir l'occasion de la prochaine commémoration de la rafle du Vel d'Hiv pour affirmer dans le même temps votre engagement sans merci dans la lutte contre tous les préjugés et violences racistes, votre confiance dans la société civile en France pour mener ce combat, et votre rejet de toute confusion entre les préjugés racistes et l'appréciation portée sur un Etat tiers et sur sa politique. Et donc nous vous demandons de prendre clairement vos distances par rapport à la « définition IHRA » de l'antisémitisme et de rejeter les exemples associés et les amalgames qu'ils portent.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Bertrand Heilbronn  
Président de l'Association France Palestine Solidarité

